



abonnement téléphonique

Par **bob94**, le **06/02/2013** à **12:12**

Bonjour, j'ai souscrit un abonnement téléphonique via le centre Leclerc chez Virgin mobile en novembre 2011 pour d'un montant de 29,90 euros le conseiller m'a expliquer que ce forfait est illimité raison de plus je n'avait jamais consulter mes factures en ligne, mais suite à un suivit consommation via mon mobile je constate que j'ai un dépassement de plus de 9 euros, je me rend chez Leclerc service téléphonique après avoir demandé des explications au conseiller il avait aucune information sur mon contrat impossible d'accéder à ce contrat souscrit chez eux et il finit par m'expliquer que ce n'était pas normal car tout les contrat à 29.90 sont en illimité et vu qu'il ne peut accéder à mon contrat d'appel directement Virgin mobile. rn j'ai donc été sur le site de ce dernier afin de consulter mes factures les 12 dernières qu'il met à disposition et là je constate des sommes prélevés de 132 euros, 91 euros 55 euros enfin rien avoir avec le soit disant forfait à 29.90 en vérifiant les offres de ce opérateurs sur le site tous les offres qu'ils proposent sont en illimités appels SMS/MMS, j'ai donc eu un conseiller en ligne qui me dit que mon forfait est un forfait de 5h et au delà des 5H je paye les minutes dépassés et sur leur site tous les forfaits proposés sont bien en illimités donc puis-avoir un recours possible et quelque sont les démarches. merci à vous bien cordialement.